



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B316

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la mise en œuvre d'un dispositif d'automates d'appel pour l'alerte automatisée en temps réel de la population du Pays d'Aix (n°12M025)

Le 11 octobre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 octobre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à BOYER Michel - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Excusé(s) :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_03

BUREAU DU 11 OCTOBRE 2012

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Jules SUSINI

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la mise en œuvre d'un dispositif d'automates d'appel pour l'alerte automatisée, en temps réel de la population du Pays d'Aix (n°12M025).

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Suite à la délibération n°2011-B467 du Bureau communautaire du 2 décembre 2011 ayant autorisé la constitution d'un groupement de commande ayant pour objet l'alerte des populations des communes souhaitant adhérer à ce dispositif, le présent rapport a pour objet l'autorisation de signer un marché relatif à la mise en œuvre d'un dispositif d'automates d'appel pour l'alerte automatisée en temps réel de la population du Pays d'Aix. Le marché actuel s'achèvera en janvier 2013.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 14 Septembre 2012.

Economie du marché :

Le présent rapport a pour objet un marché de services visant la mise en place d'un dispositif d'automates d'appels organisant la mise en œuvre de systèmes automatisés nécessaires à l'alerte en temps réel des populations du territoire communautaire.

Les populations concernées par l'objet du marché sont celles des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix ayant adhéré à la convention constitutive d'un groupement de commande pour la mise en place d'un système d'automates d'appels sur le territoire de la CPA, à savoir :

Aix en Provence, Bouc Bel Air, Cabriès, Coudoux, Fuveau, Jouques, La Roque d'Anthéron, Lambesc, Les Pennes Mirabeau, Le Puy Sainte Réparate, Le Tholonet, Meyrargues, Meyreuil, Peynier, Pertuis, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Rognes, Rousset, Saint Antonin sur Bayon, Saint Cannat, Saint Estève Janson, Saint marc Jaumegarde, Saint Paul Lez Durance, Simiane Collongue, Trets, Vauvenargues, Venelles, Ventabren, Vitrolles et la Communauté du Pays d'Aix.

Le marché comporte deux volets (partie fixe et partie variable).

Volet 1 = partie fixe du marché passée à prix global et forfaitaire :

- L'installation et la mise en service incluant une garantie totale pendant 12 mois à compter de la réception définitive.

Volet 2 = partie variable du marché passée à prix unitaires :

Partie proportionnelle :

- La maintenance du système (forfait annuel sécable dont la charge est répartie sur les différents membres du groupement en fonction de leur nombre d'habitants pour les communes et **sur la base d'un échantillon estimé à 100 contacts pour la CPA**)
- L'émission de messages d'alerte ou d'information à la population
- L'exécution de services personnalisés au fil des besoins des membres du groupement (formation complémentaire, enregistrement de message, saisie ou modification des listes papier).

Cette partie à bons de commande ne comporte ni seuil minimum ni seuil maximum.

La consultation n'a pas fait pas l'objet d'un allotissement ; elle n'est pas découpée en tranche et ne comporte aucune variante.

Les prix des prestations de la partie fixe (DPGF) relative à l'installation sont fermes et non actualisables.

Les prix des prestations de la partie variable sont révisables annuellement.

Les prix des communications résultant de l'envoi des messages sont ajustables sur la base des tarifs facturés par le ou les opérateurs au titulaire du marché.

Durée du marché : un an reconductible 3 fois pour une période identique.

Estimation du marché :

DPGF	10.000 € HT
DQE Prestations de support	15.000 € HT
DQE Services complémentaires	5.000 € HT
DQE Communications	20.000 € HT
Total	50 000 € HT

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert européen qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux supports suivants :

- JOUE : 09/06/2012
- BOAMP : 08/06/2012
- MARSEILLAISE : 08/06/2012
- PROFIL ACHETEUR : 06/06/2012

Un avis rectificatif reportant la date limite de remise des offres a été adressé aux supports de publicité ci-dessus en date du 26 juillet 2012 et publié le :

- JOUE : 31/07/2012
- BOAMP : 28/07/2012
- MARSEILLAISE : 01/08/2012
- PROFIL ACHETEUR : 26/07/2012

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0.60
- 2 – Valeur technique - coefficient 0.40

➤ En date du 14 septembre, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché n° 12M025 à la société CEDRALIS pour un prix global et forfaitaire de 4 000 € HT pour la partie fixe et pour un montant estimatif de 65 620, 40 € HT pour la partie variable qui sera répartie sur les différents membres du groupement en fonction de leur nombre d'habitants pour les communes, sachant que le montant final de la partie variable résultera de l'application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées. Le montant total estimatif annuel du marché de 69 620.40 € HT.

➤ Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 55, 57 à 59 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 14 septembre 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 12M025 relatif à « la mise en œuvre d'un dispositif d'automates d'appel, en temps réel, pour les habitants du Pays d'Aix » attribué à CEDRALIS pour un prix global et forfaitaire de 4 000 € HT pour la partie fixe et pour un montant estimatif de 65 620, 40 € HT pour la partie variable qui sera répartie sur les différents membres du groupement en fonction de leur nombre d'habitants pour les communes, sachant que le montant final de la partie variable résultera de l'application des prix unitaires du marché aux quantités réellement exécutées. Le montant total estimatif annuel du marché de 69 620.40 € HT.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes à la partie fixe émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la mise en œuvre d'un dispositif d'automates d'appel pour l'alerte automatisée en temps réel de la population du Pays d'Aix (n°12M025)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 OCT, 2012